



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022**

N° 2022 0161

Nombre en Membres : 15
En exercice : 12
Ont pris part à la délibération 10
Procurations : 01
Date de convocation : 13 décembre 2022
Date d'affichage : 13 décembre 2022

L'An Deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à 20H00 s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Olivier SACHE, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Corentin GROS, Robert LEVY, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER, Tony BUTHOD GARCON

Absents excusés : Gérard RUFFIER LANCHE (donne procuration à René RUFFIER LANCHE), Olivier CHENU,

Secrétaire : Vincent RUFFIER DES AIMES

Objet : Décision modificative n°4 – Budget Eau

Afin d'ajuster les prévisions budgétaires de fin d'année de l'exercice 2022, Monsieur le Maire propose d'approuver la décision modificative n°4 suivante :

<i>Désignation</i>	<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D706129 : Rev agence eau – red mod rés ; coll		11 115.00 €		
TOTAL D014 : Atténuations de produits		11 115.00 €		
D658 : Charges diverses de gestion co.	11 115.00 €			
TOTAL D65 : Autres charges gestion courante	11 115.00 €			
Total	11 115.00 €	11 115.00 €		
TOTAL GENERAL		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°4 d'un montant de 11 115.00 € du Budget Eau,

CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
René RUFFIER LANCHE

